



FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE
Membre de l'Association Internationale de la Libre Pensée (IAFT-AILP)
10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS –
Tél. : 01 46 34 21 50 – Fax : 01 46 34 21 84
libre.pensee@wanadoo.fr – <http://www.fnlp.fr>



<https://fr-fr.facebook.com/federationnationalelibrepensee>



@LibrePenseur5

#5dec15

COMMUNIQUE DE PRESSE -

La Fédération nationale de la Libre Pensée informe de la lettre ouverte de sa Fédération de la Drôme-Ardèche adressée au Président du Conseil Régional sur une question de financement public de l'enseignement privé

Lettre ouverte du Bureau de la Fédération Ardéchoise et Drômoise à M. Jean Jacques Queyranne, Président du Conseil Régional, à Valérie Malavieille et à Olivier Dussopt Député-Maire d'Annonay

Le lycée privé catholique St-Denis vient d'inaugurer son nouveau pôle scientifique. A cette inauguration, Mme **Valérie Malavieille** représentait le Président du Conseil Régional, Monsieur **Dussopt** Député Maire d'Annonay était également présent. Ils ont tous les deux parlé d'une seule voix (Dauphiné Libéré du Vendredi 30 janvier 2015).



Tous deux ne tarissent pas d'éloges envers les nouveaux locaux et le lycée catholique.

« Félicitations, vous venez d'inaugurer quelque chose de superbe ! »

« Comment ne pas être satisfait après cette visite de locaux aussi agréables que fonctionnels ? »

Tous deux assimilent enseignement public et privé :

« En Rhône-Alpes, la jeunesse est une priorité ; 650 millions d'euros sur 2,5 milliards sont consacrés aux lycées. »

« Je rappelle que, au niveau de l'État, le budget de l'Éducation nationale redevient le premier devant la dette. »

Tous deux se font les démarcheurs du lycée privé :

« Annonay devient ainsi un grand pôle scientifique. J'oserais dire que désormais nos jeunes n'ont pas le droit de ne pas réussir ! »

« Moi qui ai fait des études en sciences humaines, aujourd'hui je serai tenté par des études scientifiques. »

Et c'est à **Marc Héritier**, directeur de l'enseignement diocésain de conclure : « L'enseignement catholique s'engage sur l'accueil de tous et reste fidèle au principe de laïcité. Il se met au service de la nation. »

Non Madame Malavieille, non Monsieur Dussopt, non Monsieur Héritier, le principe de laïcité, c'est la Séparation des Eglises et de l'Etat, c'est la loi de 1905 déclarant que la République assure la liberté de conscience à toutes les citoyennes et à tous les citoyens, c'est le principe de non-reconnaissance et de non-financement des cultes !

Pour l'École c'est le mot d'ordre « *fonds publics à l'école publique, fonds privés à l'école privée* ». C'est le serment de Vincennes soutenu par les 11 millions de pétitionnaires qui exigeaient l'abrogation de la loi Debré qui a instauré en 1959 les contrats avec les écoles privées à majorité catholiques. L'Eglise catholique le dit clairement : « *l'enseignement privé à 95% catholique est une œuvre de l'Eglise, il est placé sous la tutelle et le contrôle des Evêques.* »

Depuis cette loi scélérate, les fonds publics n'ont cessé d'être pillés dans le budget de l'Education Nationale pour venir engraisser l'enseignement catholique.

La preuve

En juin 71, 12 ans après le vote de la loi Debré qui, en établissant la signature de contrats entre les collectivités territoriales et les écoles confessionnelles, permettait le paiement des professeurs de l'enseignement privé sur des crédits de l'Education nationale, seulement 244 élèves fréquentaient les classes de seconde, première et terminale du Lycée St Denis.

Aujourd'hui sur leur site ils en réclament 1 477 pour l'année 2013. Cette année ils sont 1 389 dans le lycée général et technologique et 500 dans le lycée professionnel (chiffres du rectorat) ce qui fait 1 889 élèves à eux deux. Ces deux lycées complémentaires se partagent l'utilisation et l'entretien de certains locaux.

Comment cela a-t-il été possible ?

Comme ils l'expliquent sur leur site, « *Depuis 1990, avec l'aide financière de la Région Rhône-Alpes, nous avons mis en place un programme immobilier audacieux* ».

On peut ajouter que cela s'est doublé d'ouvertures de sections « porteuses » avant que le lycée public ne puisse le faire le lui interdisant de fait.

6 millions d'euros versés au fil des ans dans le patrimoine des deux lycées privés catholiques par le Conseil Régional !

Nous avons calculé, à partir des documents du Conseil Régional, que depuis 1995 les deux lycées catholiques ont obtenus **6 millions et 520 000 €** de crédits d'équipement ou d'investissement (construction ou transformation ou aménagement des locaux), cet argent rentrant dans le patrimoine de l'association qui dépend du diocèse de Viviers. Ajoutons que ce « *programme audacieux* » a été rendu possible grâce au cautionnement systématique de tous les prêts par le Conseil Régional qui, par là même, endosse tous les risques.

Plus d'1 million et 350 000 € versés chaque année par le Conseil Régional pour leur fonctionnement !



Chaque année, le lycée St-Denis reçoit plus d'un million d'euros du Conseil Régional sous forme du versement de 2 forfaits d'externat « *part élève* » et « *part personnel* ». Ce sont 2 forfaits équivalents à ce que coûte un élève du public, d'une part en ce qui concerne le fonctionnement du lycée et d'autre part en ce qui concerne les salaires des personnels de service, le lycée étant libre de l'utiliser entièrement ou non.

Le lycée professionnel Seguin - St Charles reçoit, quant à lui, autour de **350 000 €**.

Plus de 8 millions du budget de l'Education Nationale versés chaque année pour le salaire de leurs professeurs !

L'Etat, sur le budget de l'Education Nationale, paye entièrement les salaires (charges comprises) des professeurs des lycées privés sous contrat. Le lycée St Denis se réclame de plus de 140 enseignants. Si l'on considère que le salaire moyen d'un enseignant - charges comprises - revient à 3 500 € par mois à l'état, celui-ci utilise **5 millions et 880 000 euros** du budget de l'Education nationale pour les seuls salaires du personnel enseignant de St-Denis. A cela s'ajoute le salaire des professeurs de Marc Seguin : de **2 millions et 856 000 €** à 3 millions.

Voilà le secret de leur réussite : le pillage des fonds publics, la concurrence sans limite de l'Enseignement public, pour réaliser le rêve que l'Eglise n'a jamais abandonné : le retour plus de 100 ans en arrière, avant les lois laïques scolaires de 1881, 1882, 1886 qui ont fondé la laïcité de l'Ecole publique et avaient permis, en quelques dizaines d'années, d'en finir avec l'illettrisme et l'obscurantisme.

Monsieur Queyranne, Monsieur Dussopt, arrêtez ce pillage !

Des anciens élus de la République vous avaient pourtant montré la voie : Ainsi, en 1960, MM. **Palmero, Roucaute, Froment**, anciens Députés de l'Ardèche, MM. **Sauvertin, Chante**, anciens Sénateurs, MM. **Agéron, Avon, Bouvat, Chareyron, Chaze, Delarbre, Fougeirol, Gounon, Mazet**, Conseillers Généraux, étaient les premiers signataires de la pétition contre la

loi DEBRE sur le département :

« *Nous soussignés, Françaises et Français de toutes origines et de toutes opinions, Protestons solennellement Contre la loi scolaire du 31 décembre 1959 qui détruit un équilibre de sagesse et une œuvre de concorde nationale, qui est contraire aux principes fondamentaux de la République Française et à l'évolution historique de la Nation. Protestons solennellement Contre cette loi qui apportera fatalement, si elle est appliquée, la division dans chaque commune alors qu'existe une école publique nationale et laïque, accueillante à tous les enfants, respectueuse de toutes les croyances. Protestons solennellement Contre cette loi antirépublicaine qui va imposer aux contribuables, au seul profit des écoles privées et confessionnelles, un effort supplémentaire de près de 100 milliards de francs par an Nous soussignés, Françaises et Français de toutes origines et de toutes opinions, Réclamons l'abrogation de cette loi de division et demandons que l'effort scolaire de la Nation soit totalement réservé au développement et à la modernisation de l'Ecole de la Nation, espoir de notre jeunesse.»*

Voilà ce que devrait exiger aujourd'hui un vrai défenseur de la laïcité !

Honte aux faux laïques et aux vrais cléricaux qui parlent de laïcité le dimanche et qui la trahissent tous les jours de la semaine !

Le respect réel et intangible de la loi du 9 décembre 1905 de Séparation des Eglises et de l'Etat exige la fin du financement public de l'Eglise catholique et de l'enseignement privé.

C'est pourquoi, en décembre 2015, la Libre Pensée célébrera le 110^e anniversaire de la loi du 9 décembre 1905 qui a institué la Séparation des Eglises et de l'Etat. Elle le célébrera en appelant à une manifestation nationale le samedi 5 décembre 2015 à 15H à Paris - pour défendre la loi du 9 décembre 1905 - pour l'abrogation de la loi Debré !